

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**
République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 14/05/2024

Date d'affichage : 14/05/2024

Le vingt-trois mai de l'an deux mil vingt-quatre,
à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE
clément convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.
Etaient présents : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, , VERNET Sébastien,
MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon BASSET Anselme, VIDAL Carine,
Etaient excusés : GAT Nicolas
Etaient absents : SABOT Nicolas

Nombre de**Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Mme Lydie BENLIAN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC
LOCATION DE LICENCE IV**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'un bail commercial pour la prochaine
réouverture d'un commerce dans les locaux de l'ancienne mairie.

Monsieur MAZEAU ayant adressé à la commune son intention de cesser son activité au
26/04/2024 par le non renouvellement du bail précaire qui le liait à la commune depuis le
26/04/2022. M.PRENOT a exprimé son souhait d'exploiter dans les lieux la même
activité de café-bar petite restauration...

Il est donc envisagé de lui accorder un bail commercial de 3 ans, le tout à compter du
01/05/2024, avec en parallèle location de la licence IV, propriété de la commune.

A l'échéance du bail, celui-ci sera reconduit tacitement.

Le bail sera consenti et accepté moyennant un loyer mensuel hors charges d'un montant de
DEUX CENT EUROS (200€) pour les murs auxquels se rajouteront 70€ de location pour la
licence IV et 10€ de redevance d'occupation du domaine public pour la terrasse.

Les loyers seront payables d'avance tous les mois, le 10 de chaque mois

Enfin, le preneur devra verser à la signature du bail une caution de 2 mois de loyer total soit
560 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de louer à compter du 01/05/2024, à M.PRENOT une partie de cet immeuble
pour un usage commercial (café-bar petite restauration et vente de produits locaux) selon
les termes ci-dessus

DIT que la durée du bail sera de 36 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer un bail commercial assorti de location
de la licence IV, avec M.PRENOT en l'étude de Maître SABATIER, Notaire à PRIVAS.

Les frais de notaire seront à charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à ROCHESSAUVE,

Le Maire,
Sébastien VERNETLa secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN